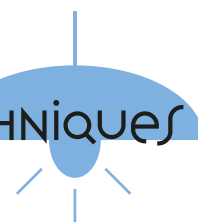


La menuiserie vitrerie et serrurerie

conseils techniques

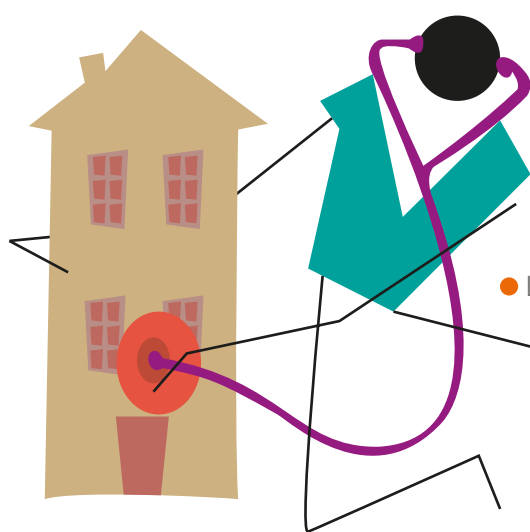


Il vous appartient de veiller à la bonne utilisation des équipements, à leur entretien et aux réparations qui sont à votre charge pour le maintien et la pérennisation des équipements du logement.

Un doute

quant aux normes et classements à respecter ?
Renseignez-vous auprès de votre agence Eure habitat !

Voici quelques conseils d'entretien :



- La porte d'entrée :
Nettoyez-la à l'eau savonneuse. De plus, pour éviter la perte de chaleur, il est nécessaire de maintenir en bon état la plinthe mécanique. Ne jamais percer, ni dégrader la porte d'entrée !
- Les fenêtres et châssis de toit :
Nettoyez les montants et les entrées d'air à l'eau savonneuse. Chaque année, nettoyez les trous d'évacuation d'eau.
- Les volets et stores :
Nettoyez-les régulièrement à l'eau savonneuse. De plus, lorsque vous ouvrez les volets, attachez-les pour éviter tout danger et toute dégradation en cas de vent. Si ces attaches sont abîmées, remplacez-les...
- Les vitrages :
Vérifiez le bon état des mastics et joints en caoutchouc. Faites remplacer vos vitrages à classification identique (renseignez-vous auprès de votre agence Eure habitat) !

- Les portes de placard :
Dépoussiérez les rails de guidage et les roulettes de vos portes de placard. Il est également conseillé de les manipuler en douceur...
- Le meuble évier :
Vérifiez régulièrement l'absence de fuite pour éviter la dégradation du meuble.
- Les butées de porte :
Contrôlez la fixation et l'embout de protection pour éviter d'abîmer le mur ou la porte.
- Les boîtes aux lettres :
Nettoyez et entretenez la serrure avec du produit à base de graphite. Votre nom et le numéro de votre logement doivent rester entièrement lisibles à l'endroit prévu à cet effet...

Pensez-y...

Pour l'ensemble de ces équipements Eure habitat vous demande de ne jamais peindre ni percer les différents mécanismes, joints, caoutchouc, de ne jamais obturer les entrées d'air et de ne pas utiliser de produits abrasifs ni solvants.

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter votre agence Eure habitat...